**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 18H30**

***Présents :*** **CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, NOYER Isabelle, MINDER Pascale, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, BROCHIER Nicolas, JARILLOT Quentin, VEGA Marie, MANENT Anthony (départ à 19h30).**

***Absents excusés*** **: DENIS-OGIER Christelle donne procuration à MANENT Corinne**
**VIAL Anne-Claire**

**Le quorum est atteint.**

**Président de séance :** Benoit CARMICHAEL
**Secrétaire de séance** : Corinne MANENT

**Ordre du Jour :**

1/ Acquisition d'une cellule de refroidissement pour la cantine
2/ Participation protection sociale complémentaire pour Alexis CLEMENT
3/ Remboursement à la SASU CAELIA de la réparation du climatiseur de l'épicerie
4/ Admission en non- valeur de créances
5/ Information synthétique sur la situation financière de la commune
6/ Cession d'une partie du chemin communal « passage des Jardins » à M. CARADONNA
7/ Création du Conseil municipal de jeunes (CMJ) + règlement intérieur
8/ Questions diverses :
- Motion de soutien à l'implantation d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Tricastin
- Projet de servitude de passage pour l'entretien du canal par le Lotissement Le Domaine de l'Olivier
- Projet d'achat d'un olivier pour le rond- point
- Projet réduction de la chaleur dans les classes de l'école
- Décharge des végétaux de la commune

Approbation du procès- verbal du Conseil municipal du 11.06.2026

**1/ Acquisition d'une cellule de refroidissement pour la cantine**

À la suite de la visite d'inspection sanitaire à la cantine le 28 mai 2026, plusieurs non-conformités majeures ont été notifiées, notamment un défaut critique de maîtrise des températures lors du refroidissement rapide des produits élaborés.
Après diagnostic, la cellule de refroidissement actuelle (mise en service en 2009) étant obsolète et n'étant plus en mesure d'assurer les performances réglementaires requises, il est décidé le remplacement urgent de la cellule de refroidissement, afin de rétablir la conformité de l'établissement et de garantir la sécurité sanitaire des repas.
La société Matal a été sollicitée et propose une solution de remplacement clé en main pour un montant de 5 604,60 € HT soit 6725.52 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

**À la suite de cette inspection sanitaire (Corinne MANENT) :**

Portage de repas – nouvelles consignes : Deux sacs isothermes munis d'une fermeture obligatoire ont été achetés pour le transport des repas. Il faut s'assurer d'une meilleure traçabilité lors des livraisons : relever et noter l'heure ainsi que la température des plats, et effectuer les relevés prévus par le nouveau protocole chez le dernier bénéficiaire.
Ces informations doivent être correctement renseignées.

Il est important de rappeler que ce suivi est réalisé sous la responsabilité de la mairie. Nous devons donc être particulièrement vigilants au respect du nouveau protocole et à la traçabilité.
Si les bénévoles ne le font pas, ils ne pourront pas continuer.

De plus, des casiers permettant au personnel de la cantine d'y ranger leurs vêtements de travail ont été achetés.

**2/ Participation protection sociale complémentaire pour Alexis CLEMENT**

La délibération du 5 novembre 2012 attribue une participation mensuelle (50% depuis 2008) depuis le 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de *labellisation*, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune. Alexis CLEMENT étant en poste stagiaire depuis le 9 juillet 2026 (et ayant adhéré au contrat), il est décidé de verser, à partir du 1er septembre 2026, la participation financière mensuelle à la prévoyance complémentaire pour cet agent, soit 18 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**3/ Remboursement à la SASU CAELIA de la réparation du climatiseur de l'épicerie**

Après une panne de climatisation à l'épicerie, la SASU CAELIA a financé des travaux d'entretien et de réparation pour un total de 434,88 € TTC. La mairie leur remboursera 183 € TTC, montant correspondant à la réparation de la fuite dont nous avons la responsabilité.

Accord du Conseil municipal avec 1 abstention de Nicolas BROCHIER et 14 voix pour.

**4/ Admission en non- valeur de créances**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor public. Il convient de les admettre en non-valeur. La somme s'élève à 292.50 €.

Avec 14 voix contre, le Conseil municipal refuse de passer ces titres en non- valeur. Il souhaite que le maximum soit fait pour essayer de récupérer cette somme d'argent aux usagers concernés.

**5/ Information synthétique sur la situation financière de la commune**

M. ROCHÉ Daniel nous présente une synthèse sur la situation financière de la commune.

**6/ Cession d'une partie du chemin communal « passage des jardins » à M. CARADONNA**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une demande a été formulée par M. CARADONNA le 5 décembre 2025, puis relancée récemment, visant à acquérir une portion d'environ 40 m² du chemin dénommé « Passage du Jardin », située au droit de l'accès à sa propriété.
Cette bande de terrain n'ayant pas été intégrée aux travaux de goudronnage de la voirie réalisés en 2025, sa cession permettrait à la commune de s'exonérer définitivement des frais futurs d'aménagement et d'entretien de cette zone. Pour le demandeur, cette acquisition permettra de finaliser l'accès à sa propriété.
M. CARADONNA a formellement donné son accord pour prendre à sa charge exclusive l'intégralité des frais de géomètre (bornage, division) et les frais notariés liés à cette vente. Toutefois, s'agissant de l'aliénation d'un chemin public et non d'une parcelle cadastrale disponible, la réglementation impose de constater préalablement la désaffectation du chemin et de mener une enquête publique avec la nomination d'un commissaire enquêteur. Les frais administratifs liés à cette enquête restent à la charge de la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le lancement de cette procédure et d'engager les frais y afférents, sachant qu'elle est assez coûteuse et fastidieuse et légalement obligatoire pour pouvoir procéder à la cession de cette portion de chemin.

Avec 14 voix contre, le Conseil municipal refuse de procéder à la cession de cette portion de chemin à M. CARADONNA

## 7/ Création du Conseil municipal de jeunes (CMJ)

Il est créé à Saint Gervais sur Roubion un conseil municipal des jeunes jumelé avec le conseil municipal des jeunes de Bonlieu sur Roubion, instance consultative placée auprès du Conseil municipal, conformément aux dispositifs de l'article *L. 1112-23* du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal des jeunes a pour objectifs :

- De développer l'expression des jeunes et les relations intergénérationnelles. Les conseillers sont les représentants de tous les jeunes du village auprès de chaque municipalité.
- De permettre aux jeunes de participer à la vie de leur commune en leur donnant la possibilité d'agir pour préparer, proposer et réaliser des projets concrets.
- De dialoguer et échanger avec les adultes. Le CMJ est le lien entre la municipalité et les jeunes de leur village.
- D'apprendre et pratiquer le civisme et la citoyenneté. Découvrir le fonctionnement des institutions municipales, départementales, nationales et européennes.

Le CMJ est composé de jeunes, tous habitants Saint Gervais sur Roubion ou Bonlieu sur Roubion et âgés de 8 à 15 ans au jour de l'élection. La parité fille/garçon est souhaitable.

Les jeunes conseillers sont désignés pour un mandat d'un an pour l'année scolaire 2026/2027.

Le fonctionnement du Conseil municipal de jeunes est fixé par un règlement intérieur, précisant notamment :

- les modalités de réunion ;
- les conditions d'accompagnement par les élus et/ou les services municipaux ;
- les règles de participation et d'expression des membres.

Le CMJ participe aux différentes manifestations citoyennes des villages : commémorations, inaugurations, défilés et cérémonies.

Le CMJ se réunit à l'initiative du Maire ou de son représentant, ou à la demande de ses membres, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Le CMJ est animé par Pascale Minder et Christelle Denis-Ogier durant toute l'année.

La commune pourra mettre à disposition du Conseil municipal de jeunes les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions, dans la limite des crédits inscrits au budget communal. Le budget pour la réalisation du projet retenu sera le même à Bonlieu et à Saint Gervais.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 8/ Questions diverses

### ● Motion de soutien à l'implantation d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Tricastin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Montélimar- Agglomération a décidé lors du Conseil communautaire du 10.06.2026 la motion de soutien à l'implantation d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Tricastin de Montélimar- Agglomération.

### ● Projet de servitude de passage pour l'entretien du canal par le Lotissement Le Domaine de l'Olivier (Bertrand ETENEAU)

M. Bertrand ETENEAU expose au Conseil municipal les points abordés lors de la réunion d'expertise du 8 septembre. Une servitude de passage sera nécessaire afin de pouvoir effectuer des travaux de curage du canal. Cette autorisation de passage permettra l'accès au site soit aux employés communaux, soit à l'entreprise mandatée par la commune.
M. ETENEAU rappelle qu'il est dans l'intérêt direct des riverains que la collectivité assure l'entretien de ce canal.

● **Décharge des végétaux de la commune**

Une demande a été faite de la mairie de Bonlieu pour permettre aux habitants de Bonlieu d'utiliser notre décharge à végétaux. Le Conseil municipal va y réfléchir et donnera sa réponse lors du prochain Conseil municipal.

*Corinne MANENT* :

● **Repas intergénérationnel – 5 octobre**

Le projet avait déjà été présenté lors du dernier conseil municipal,
À ce jour, nous avons 15 personnes inscrites.
J'ai également eu une réunion avec les enseignantes afin de préparer le déroulement de la journée et l'organisation des différents temps avec les enfants et les personnes âgées.
Nous aurons également besoin de bénévoles pour nous aider au bon déroulement de cette journée.
La mairie a acheté des décorations de Noël qui seront peintes par les enfants et les personnes âgées. Elles seront ensuite installées dans la cour de l'école puis, pendant les vacances scolaires, dans le village.
Nous avons choisi une peinture fluorescente qui pourra être nettoyée au Kärcher et réutilisée ou repeinte l'année prochaine.
Cette journée ne représente pas de coût pour la commune concernant le repas, puisque chaque participant paie son repas.
Nous bénéficions également d'une aide de 200 €, qui permettra notamment de financer l'achat des décorations nécessaires à l'animation de Noël.

● **Octobre Rose**

Nous avons également acheté une petite décoration d'un montant inférieur à 30 € pour Octobre Rose. Cette initiative, qui témoigne de notre soutien à la lutte contre le cancer du sein, représente une action qui nous tient particulièrement à cœur. Elle sera installée sur la fontaine, sur la place, à un emplacement qui reste à définir avec Joan.
Il est prévu d'y ajouter une petite lumière afin qu'elle soit visible également le soir.

● **Venue de SOLIHA**

Le 28 septembre, nous accueillerons le camion SOLIHA à la salle des fêtes, de 10 h à 16 h.
Il s'agit d'une action autour du maintien à domicile et de l'adaptation du logement.
Différents intervenants seront présents, notamment les pompiers pour parler des urgences, du 15 et des AVC, l'ADMR, ainsi que la mairie avec des informations sur le portage de repas et le matériel pouvant faciliter le maintien à domicile.

● **Projet d'achat d'un olivier pour le rond- Point**

Il est envisagé l'achat d'un olivier pour mettre sur le rond- point. L'idée sera ensuite de réfléchir à l'aménagement complet du rond-point.

● **Projet réduction de la chaleur dans les classes de l'école**

Nous avons commencé à travailler sur plusieurs solutions pour améliorer le confort des enfants, notamment pendant les fortes chaleurs. Plusieurs devis ont été demandés dont l'installation de climatiseurs dans les classes, pose de films anti-UV sur les vitres, réalisation de pergolas afin de créer des zones d'ombre devant l'école, plantation de deux mûriers-platanes stériles dans le jardin situé face aux classes maternelles, afin de recréer progressivement de l'ombre. Pour les plantations, la jardinerie BRAIZE à Pierrelatte nous a déjà proposé des tarifs intéressants, mais nous demanderons bien évidemment d'autres devis avant toute décision.

● **Marché : Les délices de Danièle**

La boulangerie pâtisserie ambulante « Les délices de Danièle » est présente tous les vendredis matin au marché et cela depuis le 4 septembre.

● **Stationnement sur la place de l'Hôpital**

Pascale Minder soulève la problématique des stationnements « sauvages » sur la place de l'hôpital. Le centre de cette place est en effet régulièrement occupé par des véhicules en stationnement. Une réflexion est nécessaire sur l'aménagement de cette place conformément d'ailleurs à ce qui avait été prévu dans la profession de foi de la liste de B. Carmichael.

Fin de séance à 20h45

Le Maire,
Benoit CARMICHAEL

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS SUR ROUBION (Drôme)

La secrétaire de séance,
Corinne MANENT